

La Tunisie face au Covid-19 Penser ensemble, agir de concert

Hamadi Redissi et al.

Avec un nombre réduit de personnes décédées ou déclarées positives à ce jour, la Tunisie, et relativement à d'autres pays, présente un tableau « satisfaisant » dans la gestion de la crise du Covid-19 (acronyme de *Coronavirus Infectious Disease 2019*, pouvant se décliner en français au féminin comme au masculin). Les mesures assez strictes prises presque à temps (couvre-feu décrété à partir du 18 mars et confinement général imposé à partir du 22 mars, même si ce dernier ne semble pas s'appliquer partout avec autant d'efficacité et de discipline) parviennent pour le moment à contenir la propagation du virus. Comme partout ailleurs, la pandémie a suscité des débats aussi serrés qu'animés sur ses multiples aspects et répercussions. Tout en saluant les prises de positions provenant essentiellement d'instituts et de cercles de réflexion ayant apporté des réponses économique-sociales à la crise, L'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique estime que la pandémie est un « fait social total » au sens durkheimien appelant forcément une réflexion globale. Même si la Tunisie reste en marge de la réflexion sur le covid-19, puisque les médias nationaux sont généralement pris dans le feu de l'actualité entre données statistiques, annonces politiques et information sur le terrain, on peut estimer qu'il est appauvrissant d'entreprendre une analyse de la situation tunisienne, en dehors des grandes lignes thématiques, ou problématiques qui sont en train de s'imposer comme tendances lourdes dans l'appréhension de cette crise sanitaire. Un suivi des débats autour de cette « situation de guerre » met en lumière quelques problématiques phares. Elles se posent aussi bien durant le confinement qu'après le déconfinement, à ne pas confondre avec l'après-Covid-19. Nous les synthétisons en cinq axes, chacun posant une question appropriée : la vie ou l'économie ? (I), la mondialisation ou la souveraineté ? (II), l'état d'exception ou l'État de droit ? (III), est-ce une crise politique ou une crise du politique ? (IV), enfin la solidarité ou l'égoïsme ? (V).

I. Préserver la vie ou assurer la continuité de la vie économique

Le premier dilemme auquel est confronté la Tunisie est de concilier entre la préservation de la vie et la sauvegarde de l'économie. A l'instar de tous les pays du monde, elle a fait le choix de protéger la vie des Tunisiens et des Tunisiennes. D'où la décision du confinement général prise début mars 2020, certes après quelques tergiversations un peu comme partout. Peut-être la Tunisie l'a-t-elle fait par mimétisme, mais bien d'indices montrent qu'à l'évidence l'État avait peur d'être en situation de compter les morts, de les ensevelir et de les pleurer, en l'absence manifeste de moyens sanitaires à même d'affronter la pandémie et de prendre soin des

contaminés. Cet affolement (critiqué par ailleurs) exprime la conscience universelle et inédite d'être le « gouvernement des vies ». Après tout, le bilan des décès n'est lourd ni en Tunisie (une quarantaine de morts) ni dans le monde (près de 200 milles), comparé à celui des pandémies du passé (citons l'exemple de la « grippe asiatique » des années soixante du XXe siècle ayant fait au moins un million de morts ou un à quatre millions de morts selon l'OMS).

1. La primauté de la vie. En effet, outre sa capacité à se propager par-delà les frontières, ce qui différencie l'actuelle pandémie des maladies contagieuses antérieures est la primauté accordée à la vie, au sens biologique, un peu ce que les Grecs appellent le *bios Politikon*, la vie humaine, par rapport à la vie animale et dont on peut trouver un analogue dans la « préservation de la vie » (« hifdh al nafs »), l'une des finalités de la politique dans la culture islamique. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la vie, la survie même physique dans son expression la plus élémentaire à savoir la peur de mourir s'arrogue la priorité sur les autres finalités de la politique : la liberté, l'égalité, le bonheur et l'utilité, pour nous en tenir aux quatre grandes valeurs qui structurent toutes les doctrines politiques.

2. Inégaux dans le confinement. Le choix du confinement a été judicieux. Seulement, nous sommes inégaux dans le confinement. Nous le savions déjà mais le confinement rend plus inacceptables les inégalités entre les riches et les pauvres, les nantis et les démunis, les classes supérieures et les classes subalternes, les régions côtières et l'arrière-pays, le nord et le sud. Mais encore entre ceux qui ont une source de revenus et ceux qui n'en ont pas. Le confinement n'est pas vécu de la même façon, non plus par les travailleurs manuels et intellectuels. Les récits poignants sur le confinement de familles entières dans des espaces exigus et le spectacle affligeant des attroupements devant les sièges de gouvernorats et des délégations montrent que le devoir de se confiner ordonné par le gouvernement ne peut être respecté, non par défiance mais par impossibilité matérielle de le mettre en oeuvre. A cela s'ajoute le manque de précautions, de distanciation sociale ou de mesures d'hygiènes. L'inégalité s'étend aux nombreux aspects psychosociaux, de lésions psychologiques et d'aggravation des souffrances post-traumatiques dues à une solitude imposée ; et elle s'est accompagnée d'une recrudescence de la violence contre les femmes au sein de la famille et dans l'espace public (elle est de 7% que d'habitude). Il est encore tôt de faire le bilan du confinement, mais pour le moment le gouvernement par le nombre qui veut en l'occurrence épargner des vies humaines se trouve décalé par rapport à la vie réelle des Tunisiens et des Tunisiennes. Il a certes choisi d'être le gouvernement des vies, et de toutes les vies. Seulement, il ne dispose pas des moyens de les préserver toutes et dignement. Des pans entiers échappent même à ses recensements (il suffit de penser à l'économie parallèle). La biopolitique de la crise sanitaire s'est trouvée ainsi face à un autre pays qui n'est pas forcément considéré par les politiques publiques. D'où cette contradiction : un confinement inégal s'est révélé être plus préjudiciable pour la survie que le risque de contracter la maladie en menant librement une vie sociale, en travaillant, en luttant quotidiennement pour gagner sa vie...

3. Le contrepoint économique. Aussi inestimable soit-elle la vie a un coût calculé par les économistes (il ne s'agit pas du coût global du confinement, mais de la vie par habitant). En Tunisie, nous disposons du coût d'une journée Covid-19 (à peu près 200 millions de dinars

selon les calculs de l'économiste Azzedine Saïdane). Le gouvernement n'a pas fourni d'évaluation chiffrée. Nous disposons également du coût global du confinement, évalué à près de 150.000 chômeurs de plus (faisant passer le taux de près de 15% à plus de 18%) et une contraction du taux de croissance de près de 4%, (selon une étude des économistes Hakim Ben Hammouda et Hédi Bchir).

La stratégie du gouvernement a été de compenser d'un bout à l'autre de la chaîne, les plus vulnérables et les entreprises. Or, le spectre de ceux qui subissent les effets délétères du confinement est beaucoup plus large. Mais encore, les mesures prises par le gouvernement pour en atténuer les effets sur les couches les plus fragiles sont des expédients (150 MD pour les personnes vulnérables à faible revenu ou à besoins spécifiques et 300 MD pour les travailleurs en chômage technique) et le montant individuel de 200 dinars est dérisoire. Quant aux aides accordées aux entreprises, elles sont insuffisantes. D'où la tentation de transformer le confinement en opportunité pour collecter des ressources par tous les moyens, les dons, les ponctions sur les salaires, les mesures fiscales. Le ciblage des catégories sociales et l'équité dans la distribution des charges suscitent également une polémique. Une mobilisation de ressources à long terme est annoncée début mai.

II. Mondialisation ou autosuffisance

La pandémie Covid-19 marque indéniablement un tournant sur la scène internationale et ses implications politiques et économiques ont déjà ébranlé les équilibres internationaux (financiers, économiques institutionnels et géopolitiques). Il faut reconnaître que la portée de ces changements n'est pas encore certaine. La récession économique mondiale, la chute vertigineuse des prix du pétrole, la paralysie du transport aérien et les nouvelles vagues de chômage ne sont que quelques manifestations de ces changements profonds auxquels la Tunisie doit se préparer à y faire face. Le Covid-19 confirme les critiques adressées à une mondialisation néolibérale et inégalitaire, un modèle qui a sacrifié les valeurs humanistes sur l'autel de la croissance ne profitant qu'à une minorité. Mais en même temps, la réponse souverainiste toute faite est une recette inappropriée à un virus véritablement mondial qu'aucune frontière nationale n'est à même d'arrêter. La démondialisation est une chimère. Le virus n'est pas confiné. Une nation ne se confine pas. Pour ce qui est de la Tunisie :

1. Autonomie stratégique. La pandémie révèle l'importance vitale des secteurs alimentaire, de la santé, de l'éducation et du transport qui ne peuvent pas être livrés à la loi du marché. D'où la nécessité de rompre notre dépendance, d'impulser une nouvelle politique industrielle tendant à mobiliser les ressources budgétaires et à réorienter les investissements publics et privés vers ces secteurs déclarés prioritaires et de les protéger de la concurrence internationale. Il appartient à l'État de fixer les priorités, en concertation avec les parties concernées.

2. Discrédit du libéralisme et du souverainisme. Le Covid-19 a délégitimé le discours néolibéral qui demande instamment le démantèlement des entreprises publiques les plus stratégiques et les plus performantes et de réduire l'État à ses

fonctions régaliennes. Par la même, la crise montre l'inanité du discours souverainiste primaire, démagogique et électoraliste selon lequel la Tunisie regorge de ressources naturelles (pétrole, or, sel) détenues par des puissances étrangères. Aucune voix ne s'est élevée dans ce sens. Bien au contraire, les appels les plus pressants demandent à ce que les autorités acquièrent de l'étranger les médicaments et les dispositifs sanitaires pour affronter la pandémie.

III. État d'exception, État de droit

La pandémie déclenche une grande polémique autour de ce qu'on appelle « l'état d'exception ». Il a deux acceptions, philosophique et juridique.

1. L'état d'exception et biopouvoir numérique. Du point de vue philosophique, « l'état d'exception » désigne ce statut inhérent au Souverain qui consiste à légiférer, tout en se situant en dehors du droit, d'énoncer la norme juridique sans y être soumis. Ce concept est inventé par le philosophe allemand Carl Schmitt à la deuxième décennie du XXe siècle. Dans sa formulation initiale, « l'état d'exception » est le régime juridique de droit commun : tout État (légiférant) est dans l'Exception (hors droit). Il est repris récemment par le philosophe italien Giorgio Agamben et le philosophe slovène Slavoj Žižek. Ils l'ont appliqué d'une manière opportuniste au cas d'espèce, un état d'exception temporaire. Ce concept est articulé au « biopouvoir », un néologisme inventé par Michel Foucault pour désigner le pouvoir de l'État moderne sur la vie des gens. Ce qui est inédit avec la prévention de la maladie c'est la « biopolitique numérique », sur le modèle chinois emportant le consentement des citoyens (tracking biométrique des contaminés et autres mesures attentatoires aux libertés). Cet « état d'exception » qui suspend l'exercice de la démocratie ne nous concerne pas dans la mesure où la numérisation en Tunisie est élémentaire. Elle est même une aspiration nationale. La crise a montré que faute de digitalisation suffisante de notre administration et de nos entreprises, le travail à domicile n'a pas été possible pour assurer la continuité en temps de crise. Toutefois, des efforts sont accomplis, par exemple pour le paiement des aides sociales. Ils montrent que le pays a des potentialités pour la digitalisation.

2. L'état d'exception provisoire. La deuxième acception de l'exception est juridique. Elle nous concerne à travers le mécanisme constitutionnel de l'article 80 activé par le Chef de l'État. Pour sa part, le Chef du gouvernement a activé l'article 70 l'habilitant à légiférer par ordonnance, afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour limiter la propagation du virus et ceci pour une durée de deux mois. Il appartient aux juristes de répondre à la question de leur compatibilité. Sur la base de l'habilitation, seize décrets-lois ont été pris pour mettre en oeuvre les mesures d'urgence, qui n'ont soulevé aucune protestation des juristes, sous bénéfice d'inventaire. En tous cas, le gouvernement s'est engagé à respecter les mécanismes constitutionnels et juridiques. Cependant, il existe des craintes justifiées de voir les droits humains sacrifiés à des fins de sécurité, d'inscrire le transitoire dans la durée et de faire du régime dérogatoire l'ordre naturel des choses. Un indice : l'utilisation d'un langage musclé par le Chef du gouvernement dans l'affaire dite des « bavettes » pour défendre son ministre de

l'industrie ayant commandé par téléphone à un industriel qui se trouve être un député deux millions de bavettes, alors que la loi interdit au dit député de conclure des marchés à caractère commercial avec l'État, les collectivités locales et les organismes publics (article 25 du règlement intérieur de l'ARP). Pourtant, nous savons tous que c'est précisément lors des crises que le respect des droits humains est encore plus important notamment les droits et libertés individuelles, le droit à la santé, le droit à la protection de l'intégrité de la personne, les droits des femmes, les droits des migrants, les droits reproductifs et sexuels ; et qu'on ne peut aliéner ou limiter ces droits au titre de l'urgence sanitaire et de l'état d'exception.

IV. Politique de la crise, crise du politique

La crise a mis à nu le délitement du système de santé, de l'éducation nationale notamment de l'école publique et républicaine en déclin et des mécanismes de la solidarité (passée d'un clientélisme étatique durant l'ère Ben Ali à un clientélisme privatisé). Mais encore, elle a exposé au grand jour les travers du système politique. Cette crise a-t-elle été appréhendée à sa juste mesure par les acteurs politiques et sociaux ?

1. Une gestion improvisée. Contrairement à un Chef d'État complètement décalé par rapport à une situation qui ne cadre pas avec le populisme épique qu'il s'est imposé d'un côté et des partis impotents de l'autre, le gouvernement gère la crise certes de manière rationnelle avec le peu de moyens dont il dispose, cependant au jour le jour, de façon improvisée, confuse et non prospective. Cette gestion s'appuie sur une pluralité de structures aux attributions concurrentes : l'Instance nationale de lutte contre le Coronavirus, instituée le 25 mars (qui regroupe de hauts cadres des ministères de l'Intérieur, de la Santé et des Affaires sociales), le Comité de lutte contre les catastrophes naturelles (créé en 1993) ayant des ramifications régionales (en état de veille permanente depuis le 21 mars), la Commission permanente pour le suivi du Covid-19 auprès du ministère de la santé et le Conseil de sécurité nationale présidé par le Chef de l'État. A cette concurrence horizontale, le conflit est ouvert entre un pouvoir central d'allure jacobine et des collectivités locales élues jalouses de leurs attributions, le Président de la république et le Chef de gouvernement ayant déclaré la prééminence du pouvoir central (respectivement les 20 et 26 mars 2020).

2. La résilience de l'État et l'impotence des partis politiques. Malgré sa déliquescence l'État résiste. La crise a jusque-là resserré les liens entre l'État et la population. On redécouvre le rôle social de l'État à travers ses instances malgré toutes leurs insuffisances. La montée du ministre de la santé et du premier ministre dans les sondages et la popularité dont jouissent les responsables sanitaires de la lutte contre la pandémie expriment à la fois une culture de sujétion à l'État et une reconnaissance aux efforts fournis par les cadres de la République, indépendamment de ce qu'on peut penser de la qualité de la réponse ou de la crédibilité de ces mêmes responsables. On s'aperçoit aussi des limites de l'État face au non-respect du confinement ou dans la lutte contre le détournement des marchandises subventionnées. En revanche, les partis politiques apparaissent comme tétanisés. Aucun débat, aucune déclaration

solennelle, aucune alerte sur tel ou tel aspect de la crise, aucune proposition concrète sur la sortie de la crise ; bref les partis se sont illustrés par une absence sidérale de vision. Voire. La plupart d'entre eux continuent à s'invectiver les uns aux autres, de manière frivole et vulgaire. L'indigence de la classe politique apparaît aussi dans ce qui s'apparente à du populisme en porte-à-faux par rapport à la responsabilité morale en période de crise. Sur cela se greffe le manque de confiance flagrant entre l'exécutif et le législatif et entre les différents acteurs politiques. Ceci est la conséquence de la non reproduction de la noblesse d'État depuis la révolution.

3. La valorisation du Médecin de la santé publique. Dans un paysage marqué par la défiance à l'égard des élites, une figure typique émerge : le Médecin qui travaille dans le service public de la santé. Il tire sa légitimité de la science, en tant que technique. Celle-ci a une valeur pour ceux qui lui donnent de la valeur, ceux qui se méfient de la médecine « traditionnelle » et des charlatans religieux qui prospèrent dans de pareilles circonstances, quand le mal est mystérieux, invisible et terrible. Mais, contrairement à ce qui se passe ailleurs, cette légitimité ne semble pas s'étendre au personnel paramédical pour des raisons qu'il s'agit d'explorer. Le Médecin participe à réduire la séduction de la théorie du complot (selon laquelle le virus est une conspiration ourdie par des forces occultes). En prenant la parole, il concurrence sur le plan de l'expertise technique le Juriste omniprésent durant la première phase de la transition (2011-2014) et l'Économiste détenteur du secret de la crise sociale durant la seconde période (2014-...). Le Médecin profite enfin du discrédit qui frappe les deux figures du Religieux mystificateur et du Politicien chicaneur.

V. Solidarité, repli sur soi

La pandémie a ébranlé le vivre-ensemble. Elle déclenche un mouvement contradictoire d'altruisme et d'égoïsme : une solidarité active contrebalancée par un repli sur soi.

1. Une solidarité active. Elle se manifeste à travers de nombreuses actions, qu'elles prennent la forme de dévouement du personnel médical et paramédical, les dons collectés par les instances publiques, les prélèvements sur les salaires, les innombrables actions des structures locales et citoyennes. L'accord signé entre l'UGTT et le patronat sur le paiement des salaires du mois d'avril dénote d'un sens louable des responsabilités.

2. Un repli sur soi. A l'inverse, l'hystérie de la survie a poussé au repli sur soi et à l'égoïsme forcené, voire à des incivilités. Elle menace même la société de désintégration. Des acteurs économiques notamment dans le patronat ont fait preuve d'une grande crispation. La plus indigne des manifestations de cet instinct grégaire a été indiscutablement le refus d'enterrement de victimes du Covid-19 dans certaines régions, en dépit des précautions sanitaires appropriées fixées par un protocole mis en place par les autorités.

3. Un même monde. La crise a mis à nu la même antinomie (solidarité versus égoïsme) entre nations et continents. L'une des thèses fortes consiste à ramener l'origine du mal à notre rapport

à la nature. Tels sont les termes de l'équation. Perceptibles bien avant, il est vrai dans le cadre de cercles contestataires, de lanceurs d'alertes qui vont des « décroissionnistes » (contre l'obsession de la croissance) aux « collapsologues » (nous allons à notre perte), mais qui deviennent avec la pandémie l'horizon de toute réflexion sur notre actualité. En Tunisie, les acteurs politiques n'ont pratiquement pas de sensibilité à l'égard de l'environnement. En même temps, le pays n'a fort heureusement pas d'industries prédatrices à grande échelle et émettrices de gaz à effets de serre ; ce qui est une chance pour une économie écologique à construire.

Conclusion

Ces cinq axes de réflexion nous interpellent pour agir de concert. Mais les recommandations ne sont pas les mêmes pour affronter la crise, agir durant le confinement ou après le déconfinement. Elles deviennent pratiquement sans effets à plus long terme si jamais on ne découvrait pas un vaccin ou un traitement médical contre le Covid-19 dans un délai raisonnable. Aussi, est-il des plus grandes urgences de penser ensemble et d'agir de concert et ce, afin de (1) continuer à donner la primauté à la vie, tout en agissant sur les effets du confinement conformément à la théorie de la justice, c'est-à-dire en compensant graduellement en premier lieu les plus désavantagés socialement (les sans-emplois, les personnes aux besoins spécifiques et les travailleurs intermittents et les familles nécessiteuses) en montant dans l'échelle jusqu'à compenser les dommages subis par les entreprises, dans l'ordre des plus petites firmes aux grands cartels (2) encourager par des incitations l'autonomie industrielle dans les secteurs stratégiques (alimentaire, de la santé, de l'éducation, du transport...), protéger l'économie nationale de la concurrence internationale déloyale, promouvoir les domaines à « forte valeur ajoutée », notamment la science, l'éducation et le numérique et mener une réflexion stratégique sur les systèmes de santé, de l'éducation et des transferts sociaux (3), utiliser à bon escient « l'état d'exception » dans le respect des droits humains et des libertés publiques et privées sans aucune discrimination, (4) préserver le lien social du délitement, développer la solidarité, se départir de l'égoïsme et oeuvrer pour l'intégration sociale et enfin (5) concevoir une vision stratégique de l'après Covid-19 en préparant les scénarii de sortie de la crise à mettre en place éventuellement en créant un institut multidisciplinaire du suivi des pandémies.

Signataires membres de l'Observatoire:

Hamadi Redissi, politiste, président de l'OTTD, Asma Nouira, politiste, ancienne présidente de l'OTTD et directrice du département de science politique à la Faculté de droit de Tunis.

Hafedh Chekir, démographe, ancien directeur régional Fonds des Nations Unies pour la Population pour le Monde arabe.

Chafiq Sarsar, juriste, ancien président de l'ISIE, primé en 2016 de la Joe Baxter Award for improvements to election Administration Practices.

The Corona Crisis in Light of the Law-as-Culture Paradigm

<http://www.recht-als-kultur.de/de/aktuelles/>

Hafidha Chekir, juriste, membre du Bureau directeur de l'ATFD (Association Tunisienne de Femmes Démocrates) et vice-présidente de la Fédération internationale des Droits de l'Homme (depuis 2016).

Sonia Mbarek, musicienne et politiste, ancienne Ministre de la Culture et de la sauvegarde du patrimoine.

Tarek ben Chaabane, sociologue des médias et critique de cinéma.

Abdelkrim Allagui, historien contemporanéiste, ancien vice-président de la LTDH (Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme).

Sahbi Khakfaoui, politiste, enseignant chercheur à la Faculté de sciences juridiques, économiques et de gestion de Jendouba.

Fatma Ellafi, juriste, enseignante chercheuse à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

Cheyma M'barki, médecin de la santé publique, ancienne responsable de projet à Bawsala,

Cyrine Ben Said, médecin résidente en psychiatrie, membre de l'association Activistes Tunisiens pour la Santé Mentale.

Hatem Chakroun, politiste, secrétaire général de l'OTTD et coordinateur pédagogique du programme OpenGov Academic à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.